



Fiche d'adhésion AMAPàBULLES

Contact : Lucie RUSTERHOLTZ et Julie ROUSSEL-MARTIN
06 75 20 69 98 / 06 22 75 72 09
Mail : amap.vouvray@lilo.org

L'adhérent·e

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone : Mail :

- Reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur de l'association, ainsi que la charte des AMAP (consultables au local ou sur notre site internet <https://amapvouvray.wixsite.com/website>).
- Autorise la gestion informatique de ses données personnelles uniquement au sein de l'association.

Il/elle s'engage également :

- à travers l'achat par avance de trésorerie d'une partie de la production sur une période définie
- économiquement et moralement via la solidarité envers les agriculteurs et agricultrices, notamment en acceptant de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles
- au sein de l'association en participant à la vie de la structure, notamment par la tenue de plusieurs permanences de distribution par an
- à venir récupérer chaque semaine son panier durant la distribution (si impossibilité, le faire retirer par une tierce personne).

Cotisation :

La cotisation annuelle est fixée à 20 €, somme qui servira à couvrir les frais de fonctionnement de l'association (assurances, frais bancaires et postaux, photocopies...).

Celle-ci doit être réglée uniquement par chèque à l'ordre « AMAPàBULLES » qui devra être remis avec cette fiche.

Date :

Signature :

Engagements de l'adhérent·e

À lire attentivement

La vie d'AMAPàBULLES et son bon fonctionnement dépendent entièrement de ses adhérent·e·s. Pour cette raison, chaque adhérent·e s'engage, en fonction de ses possibilités :

- à participer aux visites de fermes et autres activités de l'association destinées à soutenir l'agriculture biologique et les circuits courts ;
- à participer régulièrement à la distribution (inscription sur AmapJ) ;
- à respecter les dates limites d'envoi des contrats et des règlements ;
- à participer une fois par an aux Assemblées Générales ;
- à respecter les recommandations qui suivent, destinées à éviter les erreurs ou à les repérer plus facilement :
 - se munir de la liste de ses commandes quand il/elle vient retirer ses produits, ou la fournir à la personne qui vient le faire à sa place,
 - s'assurer que les produits retirés sont bien ceux qu'il/elle a commandés,
 - cocher ou émarger les différents documents,
 - respecter les horaires,
 - prévenir en cas d'empêchement (important pour éviter aux permanent·e·s d'appeler ou d'attendre).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et le traitement de vos commandes.

Elles n'ont pas vocation à être communiquées en dehors de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la personne en charge des listes.

Les photographies, films ou interviews des adhérent·e·s pourront être utilisés dans le cadre de la communication de l'association, sauf demande de votre part.
